

DÉFINITION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Engagements du développement durable

La mission des élus est de définir, par délibérations, les politiques publiques de développement durable du territoire et leurs moyens de mise en œuvre financiers, techniques et humains.



Les articles L. 5211-39 et L. 2311-1-1

du Code Général des Collectivités Territoriales précisent qu'un Établissement Public de Coopération Territoriale (EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale)) tel que Cap Atlantique doit produire et transmettre annuellement des rapports retraçant leur activité et leur situation en matière de Développement Durable. Pour répondre à cette obligation, Cap Atlantique a fusionné, à partir de l'année 2012, ces deux documents.

En particulier, ce rapport présente la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

L'article 5211-39-1

du Code Général des Collectivités Territoriales stipule également que le Président de chaque EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) doit présenter annuellement l'état d'avancement de la mutualisation entre les services communaux et intercommunaux. Cette obligation est remplie dans le présent rapport pour 2016, année d'adoption du schéma de mutualisation des services de Cap Atlantique et de ses 15 communes membres.

Des politiques qui répondent aux engagements du développement durable

Finalités du développement durable

Domaines d'actions

	Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité et protection des milieux et des ressources	Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	Dynamiques de développement suivant des modes de consommation et de production responsables	Epanouissement des êtres humains, satisfaction des besoins essentiels
stratégiques					
ENERGIE-CLIMAT	✓				
QUALITÉ DES MILIEUX AQUATIQUES		✓			
BIODIVERSITÉ		✓			
AMÉNAGEMENT ET GESTION DES ESPACES		✓			
HABITAT & LOGEMENT			✓		
ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE			✓		
EAU POTABLE			✓		
ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES			✓		
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS			✓		
ÉQUIPEMENTS CULTURELS			✓		
ENSEIGNEMENT MUSICAL			✓		
LUTTE CONTRE LES NUISANCES			✓		
SANTÉ			✓		
GOVERNANCE TERRITORIALE				✓	
DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES				✓	
HANDICAP				✓	
PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE				✓	
TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS				✓	
SOLIDARITÉ TERRITORIALE				✓	
DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE				✓	
RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES				✓	
ÉGALITÉ HOMME/FEMME				✓	
DÉCHETS					✓
TOURISME					✓
ÉCONOMIES PRIMAIRES					✓
EAUX PLUVIALES					✓
transversaux					
SYSTÈME D'INFORMATION COMMUNAUTAIRE		✓			
GESTION DE L'ÉQUIPE			✓		✓
GOVERNANCE COMMUNAUTAIRE			✓		
JURIDIQUE			✓		
MOYENS MATÉRIELS			✓		
PILOTAGE ET ORGANISATION			✓		
COMMANDE PUBLIQUE			✓		
COMMUNICATION				✓	
FINANCES					✓



Communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande Atlantique

3 Avenue des Noëles
44503 La Baule-Escoublac Cedex

 **02 51 75 06 80**